

*République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Lodève*



COMMUNE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

Procès-verbal N°3

Le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar ALLE.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est largement atteint,

Présents : Monsieur Oscar ALLE, Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Virginie NOEL-KERDUDO, Monsieur David CAMMAL ; Madame Nathalie LAMBINET, Madame Christine CAMMAL, Philippe RAMOUSSE, Felice BRUNELLI, Christophe VIDAL, Marie-Anne ALLEGRE, Christine ANDRES, Audrey SUJOL, Marc MAURIN, Marion ROUSSIGNOL, Gérard NOVOLI, Sylvie DAMANY, Anne-Marie MOTARD, Thierry FANGOUS, Elora GILLY

Monsieur le maire déclare Mme Virginie NOEL-KERDUDO secrétaire de séance,

Mr Thierry FANGOUS intervient et demande s'il ne faut pas voter ;

Monsieur le Maire lui répond que c'est comme d'habitude, cela s'est toujours fait comme ça, mais effectivement le conseil doit voter.

Monsieur le Maire propose Madame Virginie NOEL-KERDUDO comme secrétaire de séance et passe au vote,

Le conseil par 18 voix Pour et une Contre (Thierry FANGOUS), déclare Madame Virginie NOEL KERDUDO secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions concernant le dernier compte rendu du 13/04/2026, *Madame Anne-Marie MOTARD intervient et demande que soit indiqué dans ce procès-verbal que la délibération concernant la fixation du nombre de membres et la constitution du CCAS a bien été annulée.*

Cette délibération a été annulée en date du 23/04/2026.

Monsieur le procureur procède au vote du compte rendu du 13/04/2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Fixation du nombre de membres et constitution du CCAS

Délibérations du conseil :

1. Fixation du nombre de membres et constitution du CCAS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la délibération concernant le nombre de membres et la constitution du CCAS ne s'est pas fait dans les règles la dernière fois et que nous devons la refaire, la

précédente ayant été annulée.

Il laisse ensuite la parole à Madame Virginie NOEL-KERDUDO :

Elle propose au Conseil Municipal de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, dont, 6 membres élus, 2 membres nommés, et 4 associations.

Madame Elora GILLY demande qui a choisi les associations.

Madame Virginie NOEL-KERDUDO lui répond : « elles ont été choisies avec monsieur le maire, les associations choisies doivent être d'utilité publique, elles doivent concerner la famille, l'aide alimentaire, l'aide aux aidants, l'aide aux enfants, il y a 4 associations qui sont nommées et qui ont des critères bien précis :

Il y a Aidadom 34, c'est une association d'aide et de maintien à domicile, qui est domiciliée sur Ganges, mais qui intervient sur la commune puisque nous avons des bénéficiaires. La MEEEX (Maison des enfants extraordinaires), la personne qui s'en occupe est Madame Chalandar, c'est une association qui s'occupe d'enfants qui sont atteints de neuropathologie. Sachant que sur l'école, on a 38 enfants en situation de handicap, dont 4 enfants qui sont suivies par la MEEEX. Après, on a le Biscan-Pas, les aînés. Et la dernière, c'est Côte à Côte c'est de l'aide aux aidants. C'est une association qui intervient sur tout le canton et qui travaille également avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Madame Anne-Marie MOTARD demande des explications supplémentaires concernant l'association Côte à Côte, car elle a vu que celle-ci avait été créée le 22 mai 2025.

Madame Virginie NOEL-KERDUDO : nous l'avons sélectionné car beaucoup de personnes sur la commune font appel à elle, cette association existe depuis longtemps, avant elle s'appelait ADAO.

Monsieur Thierry FANGOUS : est ce qu'il y a eu d'autres associations qui ont postulées ?

Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « Oui on a eu l'Aire de Famille mais pas plus ».

Monsieur Thierry FANGOUS : « Et par rapport aux critères ? »

Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « C'est vrai qu'il y a des critères qui ont fait qu'on n'a pas pris cette association »

Monsieur Thierry FANGOUS : « Quels sont les critères ? Parce qu'elle remplissait toutes les cases ! »

Madame Virginie NOEL-KERDUDO « certes, elle remplissait toutes les cases, mais je pense qu'il y avait un petit peu de conflit d'intérêts, vous êtes membre de cette association, donc je pense que ce n'était pas très judicieux. Après, on travaille avec eux. On va les aider, notamment, vis-à-vis de la CAF, pour l'espace EVS, ce n'est pas parce qu'elle n'a pas été prise dans le conseil d'administration du CCAS que ça remet notre façon de travailler et le travail qu'on fait ensemble »

Monsieur le Maire : « Nous allons voter pour le nombre de membres »

Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « Donc le nombre c'est 6 membres élus, 2 nommés et 4 associations, donc 12 membres. »

Le conseil municipal procède au vote, et fixe à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS Adoptée à l'unanimité.

Election des membres élus :

Deux listes sont présentées par Monsieur le Maire, dont les membres sont les suivants :

Liste 1 : Virginie NOEL-KERDUDO Marion ROUSSIGNOL Audrey SUJOL Félice BRUNELLI Christine ANDRES Sylvie DAMANY

Liste 2 : Elora GILLY Thierry FANGOUS Anne-Marie MOTARD

Monsieur le Maire désigne 2 assesseurs : Christophe VIDAL et Elora GILLY

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins : 19

Liste 1 : 16 voix

Liste 2 : 3 voix

Ont obtenu :

La liste 1 : 5 sièges

La liste 2 : 1 siège

Les membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration sont :

Virginie NOEL-KERDUDO - Marion ROUSSIGNOL - Audrey SUJOL - Félice BRUNELLI - Christine ANDRES - Elora GILLY.

Fin de séance à 19h54

Présentation des Associations retenues pour le conseil d'administration du CCAS demandée par Madame Anne-Marie MOTARD :

L'Association Aid'Adom34 est née de la fusion de deux entités du secteur de l'aide à domicile :

- L'Association « le Cantou qui est née à la demande de la municipalité de Ganges. Son service prestataire d'aides à domicile a été créé en 1973 par l'association « Accueil », d'obédience protestante, gestionnaire d'une maison de retraite sur la ville. L'association à but non lucratif dite « Le Cantou » a été créée en 1987 pour gérer les emplois familiaux. Le 1er janvier 2004, les deux services d'aides à domicile prestataire et mandataire ont été regroupés au sein de l'association « Le Cantou ».
- « Le Cantou » a, dès l'origine, refusé toute ségrégation dans le fonctionnement de ses actions, liée à la religion ou à des opinions politiques. L'arrivée du soutien par des financements publics a réactualisé cette règle de fonctionnement « laïque », telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui.
- « Clermont Soleil » qui intervenait sur le secteur du Clermontais, fondée en novembre 1977, sous le nom « Association Foyer Club Restaurant pour personnes âgées » l'association regroupait trois services : l'aide à domicile, le restaurant et le club du 3ème âge.
 - En 1998, le restaurant et le club sont devenus une autre association.
 - L'association « Foyer Club Restaurant pour personnes âgées » est devenue « CLERMONT SOLEIL », activité d'aide à domicile.
 - En août 1999, l'association a obtenu l'agrément simple et l'agrément qualité. Puis, l'association a été autorisée par les services du Conseil Départemental le 01/03/2006.

L'association Aid'Adom34 défend les principes suivants :

La citoyenneté

- En permettant aux usagers de l'association, de participer à la vie de la cité.
- En diffusant la liste des personnes qualifiées qui peuvent aider les bénéficiaires à faire valoir leurs droits.
- En faisant vivre le Conseil à la Vie Sociale ou Groupe d'expression.

La solidarité

- En accueillant les diversités comme source de créativité, tant pour les salariés que pour les usagers et en refusant toute forme d'exclusion.
- En reconnaissant à l'usager le droit de choisir son association et le respect de la dignité de la personne.
- En insistant sur la prévention de la maltraitance.

L'entraide

- En aidant, lorsque cela est nécessaire, les personnes à s'intégrer dans leur milieu social.
- En recherchant des coordinations avec l'ensemble des partenaires, afin que la personne aidée soit au centre du dispositif et puisse accéder à toute information ou dispositif complémentaire au maintien à domicile.
- En favorisant les liens avec les bénéficiaires et/ou les aidants en leur fournissant toutes possibilités d'expression.

La MEEEX : Participe à enrichir l'éventail de connaissances, d'approches et d'outils disponibles pour l'accompagnement des enfants « extraordinaires » par leurs parents, leurs thérapeutes et leurs enseignants.

la MEEEX propose – dans un lieu dédié – de nouveaux services en termes d'accompagnement des enfants en difficulté d'apprentissage, d'appui à la parentalité et de formation des professionnels.

Ensemble, ils expérimentent de façon inédite en France, une réponse de type coopératif pour lutter contre les difficultés d'apprentissage et les inégalités, en mobilisant les approches neurodéveloppementales et notamment l'intégration neurosensorielle.

La MEEEX travaille en partenariat avec les acteurs médico-sociaux et scolaires présents sur le territoire afin de développer des services complémentaires ;

En mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés (collectivités territoriales, assurances et mutuelles de santé, acteurs de la société civile, réseaux et associations), au-delà des acteurs institutionnels de la santé et de l'éducation qui ne peuvent plus répondre seuls aux enjeux posés par cette problématique.

L'Association Côte à Côte : Soutenir, écouter et accompagner les proches aidants

L'association **CÔTE à CÔTE** a pour vocation d'accompagner les **proches aidants** – ces personnes qui, au quotidien, soutiennent un proche âgé, malade, en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

L'association propose notamment des **“Cercles des Aidants”** :

- Des temps de rencontre et d'échange, dans un cadre chaleureux et bienveillant
- La possibilité de partager ses expériences, ses questionnements, mais aussi ses moments de joie et de difficultés
- Une écoute attentive et une solidarité entre participants

L'Association Biscan-Pas : Club du troisième âge de Saint Bauzille de Putois

Diverses activités de séniors